

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

- **Ancienne Décharge** : convention de servitudes avec la CCNEB.
- **Projet PADEL**

PORTE à CONNAISSANCE :

- **Parole au Maire**
 - Point école (accueil nouveau élèves)
- **Paroles aux Adjointes**
 - Michel Courades :
-Point Voirie
-Point Ressources Humaines
 - Sophie RAYMOND :
Situation sur les différents dossiers :
 - Communication
 - Action Sociale
 - Christine CAPERAA :
 - Vie du Village
 - Associations
 - Nicolas KOHUT :
 - Point sinistre
 - Subvention Fonds Vert

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE

SECRETAIRE DE SEANCE	Estelle BATARD.
ETAIENT PRESENTS (10)	Présents : BORDE-BAYLACQ Claude, BAYARD Christophe, BATARD Estelle, CAZENAVE Jean-Marc, COURADES Michel, Nicolas KOHUT-SVELKO, LUCAS Céline MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, TOUSSAINT Mireille ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS (LASSUS Sophie procuration à Nicolas KOHUT-SVELKO. CAPERAA Christine, procuration à Céline LUCAS. RICAU Sylvie, procuration à Claude BORDE-BAYLACQ.
ABSENT (CANDORE Bertrand ; Laurent VERRDIER.

Ouverture 20h12.

Lecture des procurations/ absents.

DÉLIBÉRATIONS :

- **Ancienne Décharge** : convention de servitudes avec la CCNEB.

ARTICLE. 2- TRAVAUX ET MODES D'UTILISATION DU SITE INTERDITS

Sont interdits :

- La construction de bâtiments, abris, pylônes, poteaux et tous ouvrages nécessitant des fondations à une profondeur supérieure à 0.20m
- Les terrassements en déblais autres que ceux indiqués à l'article 3
- Le creusement de tranchées, trous ou excavations autres que ceux indiqués à l'article 3
- La construction de réseaux enterrés de transport ou de distribution d'eau potable, d'électricité, de gaz ou de télécommunication
- La construction de réseaux d'écoulement des eaux usées ou des eaux pluviales
- La construction de réseaux de drainage autres que ceux indiqués à l'article 3
- L'arrosage ou l'irrigation
- La mise en place d'abreuvoirs ou de points d'eau pour le bétail sauf si un dispositif permet de capter les écoulements pour les diriger dans les fossés périphériques. Le dispositif doit être validé par la Communauté de Communes
- L'aménagement de pistes de moto cross ou de vélo cross
- L'aménagement d'aires d'évolution de chevaux (manège)
- La circulation d'engins lourds de terrassements : Camions, pelles mécaniques, bull-dozzer autres que ceux indiqués à l'article 3
- Le creusement de fosses pour la plantation d'arbres, d'arbustes ou de végétaux

D'une manière générale, sont interdits tous travaux de construction ou d'aménagement entraînant une destruction de la couche superficielle du site ou impliquant le risque d'une infiltration localisée ou non des eaux de pluie

ARTICLE .3 - TRAVAUX ET MODES D'UTILISATION DU SITE AUTORISES

Sont autorisés :

- Les terrassements en déblais en masse ou en tranchée liés à une réparation, à l'entretien ou à l'aménagement du site,
- La construction d'un réseau de drainage ayant pour but de recueillir des eaux de source ou d'émergence pouvant apparaître sur le site,
- La circulation d'engins de terrassement nécessaires à la réparation, l'entretien ou l'aménagement du site,
- Des équipements légers avec l'accord de la Communauté de Commune du Nord Est Béarn

Tout projet d'aménagement devra faire l'objet d'une demande faite par le propriétaire de la ou des parcelles concernées auprès de la Communauté de Commune du Nord Est Béarn.

Les travaux ne pourront commencer qu'après l'accord de cette dernière

ARTICLE. 4- SERVITUDE D'ACCES AU SITE

L'accès au site est autorisé :

- aux personnes, véhicules ou engins intervenants pour le compte de la collectivité publique en vue d'effectuer des travaux de réparation, d'aménagement ou d'entretien.

PROJET DELIBERATION

OBJET : Ancienne Décharge : convention de servitudes avec la CCNEB.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'une ancienne décharge sur la parcelle communale cadastrée section AI n° 60.

Il expose que la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN a réhabilité ce site en procédant notamment aux travaux suivants :

- Débroussaillage de l'emprise – surface traitée environ = 5 500 m².
- Abattage des arbres avec broyage des branchages pour confection BRF – 56u.
- Déblais – remblais des déchets – 5 000 m³ avec mise en forme.
- Couverture 2050 m³ de terres issues du site.
- Des fossés périphériques et rejet par diffusion.
- Nettoyage des déchets restants en surface.
- La végétalisation du site avec épandage du BRF et hydroseeding surface environ 9 000 m².
- L'aménagement d'un nouveau chemin sur environ 80 ml et constitué de :
 - * Géotextile
 - * 0.40m de grave 0/63.5
 - * 0.15m de grave 0/31.5
- Un portail.
- Un panneau « interdiction de dépôt ».

Afin de garder définitivement la mémoire de ce site, d'en interdire toute utilisation incompatible avec la nature du site et ne pas détériorer les ouvrages mis en place, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN et la Commune de Nousty souhaitent restreindre l'usage de la parcelle, en y interdisant certains travaux et modes d'utilisation.

Ces restrictions feront l'objet d'une convention de servitude entre la COMMUNE de NOUSTY et la COMMUNAUTE DE COMMUNES. Cette convention doit être publiée au Service de la Publicité Foncière.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE *le Maire à signer une convention de servitudes grevant la parcelle AI 60 sise à NOUSTY avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN, de façon à en restreindre l'usage.*

PRÉCISE *que tous les frais de l'acte seront pris en charge par la COMMUNE de NOUSTY.*

CHARGE *le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.*

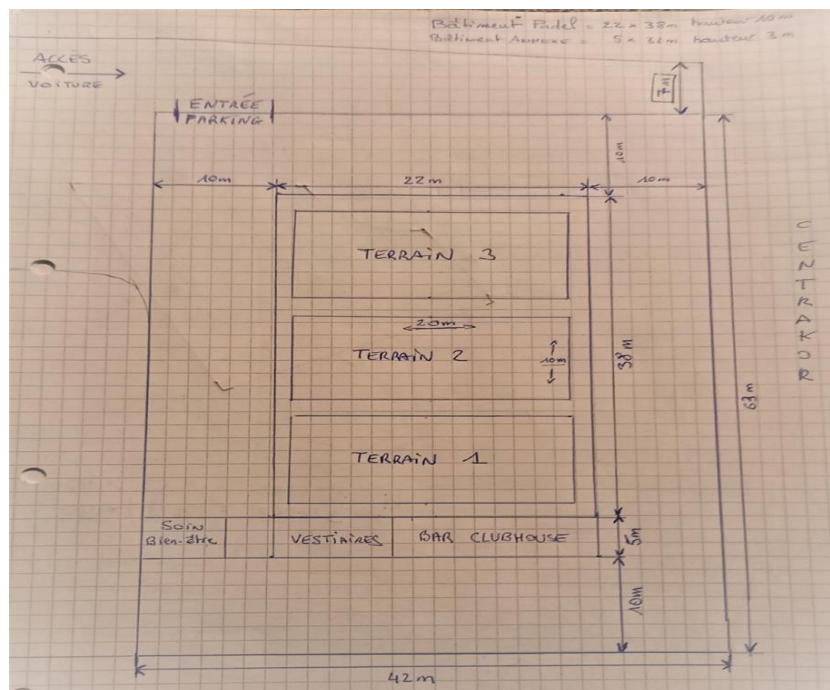
VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : vote favorable, à l'unanimité des présents.

➤ **Projet PADEL**

Projet d'aménagement du terrain communal (section AC 200) en vue de sa commercialisation. Nous devons valoriser cette parcelle, bien situé et ainsi favoriser l'activité de la zone.

Suite aux échanges au sein du conseil municipal lors des deux derniers conseils municipaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de passer au vote et fais une synthèse des éléments.

Aménagement du terrain avec une route de 7m soit une découpe de 63m x 42m pour environ 2650 m²



→ Intervention / Devis CASTILLON :

L'estimation des travaux de l'entreprise sont les suivants (voir aussi le plan projet ci-joint) :

- Création d'une voirie en enrobé de 7m de large sur une longueur de 40m avec des bordures T2 de chaque côté
- Amenée des réseaux eaux usées, eaux pluviales, télécom (uniquement les gaines), EDF (uniquement les gaines) et eau potable jusqu'à la parcelle vendue.
- Le raccordement de ces réseaux 80ml de long environ car l'entreprise n'a pas encore reçu les plans des différents concessionnaires pour connaître précisément les points de raccordement.

→ Pour cela prévoir un budget de 70 000 € ht environ.

Ce montant pourra évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction de la position exacte des points de raccordement des réseaux. Pour réduire le budget, la voirie pourrait être revêtue d'un enduit bicouche au lieu d'un enrobés.

Un autre devis est en cours et va être réalisé par l'entreprise DESPAGNET.



Le projet futur de voirie, qui desservira cette parcelle, a été vu et étudié avec l'APGL et le département.

**Relevé de matrice cadastrale****Descriptif détaillé de la parcelle AC0200**Commune : NOUSTY
Année de mise à jour : 2022

Caractéristiques de la parcelle						
Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte		
AC0200	4 163 m ²	COM COMMUNE DE NOUSTY	N 117			

Subdivisions fiscales						
Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	4163 m ²	LANDES	02	-	Non

→BILAN FINANCIER :

- Parcelle AC n°200, en zone UYa du PLUi
- Surface totale de la parcelle : 4 163 m²

-LOT n°1 : PROJET PADEL

- surface : 2 700 m²
- prix de vente au m² : 50 €/ m² HT
- Soit un montant total de prix de vente : 135 000 € HT

-LOT n°2 : à mettre en vente

- surface à vendre : 900 m²
- prix du m² : 50 €/ m²
- Soit un montant total de prix de vente : 45 000 € HT

→Soit un total de vente : 180 000 € HT.**-Voirie :**Total voirie (nord de la parcelle) : 7 m x 40 m, soit 280 m².**-Devis entreprise CASTILLON :**

Estimation du devis par l'entreprise CASTILLON, devis de viabilisation, environ 70 000 €. (Reste à voir les raccordements télécom, EDF, uniquement gaines prévues).

-Monsieur le Maire a rencontré les voisins. Le projet étant totalement fermé, le projet ne semble pas déranger les voisins.

Enfin, Monsieur le Maire précise que ces projets seront menés à terme, sous conditions :

- accord des Permis de Construire
- accord financier des banques sollicitées par les demandeurs.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : Le Conseil Municipal est favorable au projet Padel et à la vente de ces deux lots par 1 abstention : christophe Bayard ; 11 pour (+3 procurations) = 14 voix pour.

PORTE à CONNAISSANCE :

➤ Parole au Maire

- Point école (accueil nouveau élèves)
- GRDF (*Power Point*)

-aujourd'hui rassemblement devant la mairie suite aux nombreux débordements que le pays a connu ces derniers jours.

-Conseil Municipal : merci de penser à envoyer votre procuration par mail et essayer d'anticiper.

-visite de riverains concernant le projet d'aménagements de la côte de la Grive, (questionnement).

-réunion avec le Sous-Préfet et la CCNEB concernant le photovoltaïque. Des réflexions sont menées pour que le photovoltaïque se généralise et que les projets ne concernent pas uniquement les toitures. De plus, l'état souhaite que les collectivités identifient, pour décembre 2023, des parcelles/ zones qui peuvent accueillir des zones ENR (énergies renouvelables).

-GRDF : méthanisation, sur le territoire de la CCNEB, on consomme ce qui est produit sur notre territoire. (le power point de GRDF sera joint au compte rendu du conseil municipal).

-Ecole :

-Fête de l'école s'est très bien passée

-ordinateurs de la commune avec Info Direct : Monsieur le Maire a fait un état de lieux des différents ordinateurs avec l'entreprise. Concernant la mairie, rien à signaler ; école maternelle et primaire, mise à jour de certains programmes, tel que Windows ; question des tableaux interactifs à mettre à jour et un à placer en maternelle ; l'entreprise Pyrénées Maintenance vient la semaine prochaine pour faire le point sur les tableaux.

-accueil des enfants de l'extérieur. Jusqu'à aujourd'hui, la commune a toujours refusé. Monsieur le Maire propose d'ouvrir l'accueil des élèves pour les familles dont les parents :

-paient des impôts sur la commune

-travaillent sur le territoire de la commune

Nous nous donnons la possibilité d'étudier des cas particuliers.

-information moustique tigre. Une réunion a eu lieu en mairie et un mailing sera joint au Nousty Mag'.

➤ Paroles aux Adjointes

- Michel Courades :

-Point Voirie

M. Courades a relancé M. le Lebrun de l'APGL car les travaux de voirie n'ont toujours pas débutés.

Concernant le chemin d'Angais, l'entreprise Fouchou devrait se déplacer sur site et entreprendre un reprofilage de la route

Enfin au chemin des Arrious, le réseau d'eau pluviale va être nettoyé, pour un coût de 500 €.

-Point Ressources Humaines :

Recrutement de 4 jeunes pour l'été.

Demain soir, réunion du personnel (réunion de fin d'année).

-Urbanisme :

Photovoltaïque, il va falloir déterminer les zones ENR.

Nouveau PLUi : un article va être posté sur Intramuros afin de publier le lien pour aller consulter sur le site de le CCNEB, le nouveau plan du zonage.

o Sophie RAYMOND :

-Communication : le Nousty Mag sera prêt la semaine prochaine. Seront intégrés au Nousty Mag, l'information sur me moustiques tigres ainsi que l'enquête sur les analyses des besoins sociaux (ABS)+ ABS

-Action Sociale : le prochain atelier se tiendra le 27 septembre

o Christine CAPERAA : la parole est donnée à Mme Lucas.

-Vie du Village : le Marché des Producteurs s'est bien passé et il y a eu un peu de monde.

-Associations : les fêtes du village approchent, tout n'est pas encore tout à fait cadré, mais ça avance. L'Assemblée générale du comité se tiendra en octobre 2023.

Prochain évènement organisé, le 22 juillet, le Ciné en Plein Air, porté par le comité des fêtes, avec organisation d'un concours de pétanque l'après-midi.

o Nicolas KOHUT :

-travaux à faire à l'école : salles de classe ; travaux de peinture envisagés or il faut dans un premier temps préparer les murs. Nous sommes en attente des « travaux d'été » souhaités par les institutrices.

-M. Ramade sera en charge du dossier « photovoltaïque » et « cimetière » (allée + WC).

-M. Cazenave, aura quant à lui en charge le « projet électrique, lumineaire » notamment à l'école maternelle.

-Point sinistre :

Beaucoup de retard de la part de professionnels. Les travaux pour l'atelier qui devaient commencer ce mois-ci, débiteront finalement le 28 août. Idem pour l'école maternelle, travaux à partir de septembre.

Les volets roulants de la mairie, de l'école, carreaux, réalisation les 24 et 25 juillet

Les interventions pour les toitures de l'église, mairie, haut de l'école, (entreprise LESPORT), ont également pris du retard. En effet, l'entreprise a un outil en panne. L'entreprise possède une grue or il n'est pas encore certain que celle-ci passe au niveau de l'église. Les travaux devraient cependant commencer la semaine prochaine.

-Subvention Fonds Vert :

Concernant la grange Lafuste une DETR avait été demandée. Or elle n'a pas été accordée. Par contre, la commune est éligible au fonds vert. Le dépôt du dossier doit être fait le plus tôt possible, avant le 15/07/2023. Pour que le dossier soit complet, il manquait une étude thermique.

Le coût de l'étude : 900€ via une entreprise paloise ; ou bien 400€ sur 3 ans avec le SDEPA/ TE 64 ; soit, via un client de Mme Batard, une entreprise pour 500€ HT. Cette dernière est venue ce jour, a réalisé l'étude et a déjà envoyé le rapport.

Pour avoir accès à la subvention, il faut que les travaux permettent de faire 30% d'économie d'énergie. Concernant le bâtiment Grange Lafuste, les économies s'élèveraient à 80%. La commission bâtiment espère atteindre 60% de subvention (contre 30% de DETR).

-les luminaires ont été changés à la salle des sports. Les travaux ont été réalisés en 3 jours au lieu de 6.

-Aujourd'hui a démarré l'enlèvement du sol de la salle des sports. Les premiers mètres du sol se sont décollés assez facilement or plus l'entreprise avance et plus cela devient compliqué. Les employés ont dû arrêter et ils sont en attente d'un engin pour décoller le sol.

-cages de hand : nous envisageons de les changer ; plusieurs devis ont été demandés (Casals Sport ; Sport Air). Les couleurs des poteaux seraient rouge et jaune (validé par la fédération de Handball).

INFORMATIONS DIVERSES.

-ouverture de la piscine de Pontacq.

-projet cirque : Association PERQUE PAS, 20 000€ pour le spectacle, écoles du territoire de la CCNEB, période de Noël, prévoir un spectacle, en même temps que les manèges. Le département a donné une subvention tout comme la CCNEB, Nousty peut accueillir les spectacles vu ses infrastructures.

-projet pop-corn, commence ce week-end.

Prochain Conseils Municipaux :

-28/08/2023

-02/10/2023

-13/11/2023

-11/12/2023.

Clôture de séance : 22h50.